SAINT QUENTIN

AGGLO DU SAINT QUENTINOIS
l'Agglo proche de vous !

ARTISANS - COMMERÇANTS

La Ville et l'Agglo accompagnent vos projets de développement avec le SAINT-QUENTIN COMMERCE et le CASQ ARTISAN !

Vous avez une idée d'aménagement, d'embellissement, d'achat de matériels... Prenez contact avec le pôle commerce !

Vous pourrez bénéficier de 20% du montant HT des investissements prévus avec un plafond d'aide de **2000 €** pour le Saint-Quentin Commerce* et **3000 €** pour le CASQ Artisan.

Contact :

Isabelle Uros - Responsable du pôle commerce qui étudiera avec vous, de façon personnalisée, la faisabilité de votre dossier.
isabelle.uros@casq.fr
06 72 31 45 91

JE SOUTIENS MES COMMERÇANTS - ARTISANS
#SAINTQUENTINCOMMERCES

*concerne les professionnels de la Ville de Saint-Quentin

La Ville et l'Agglo accompagnent les commerçants et artisans dans leurs investissements

Saint-Quentin Commerce* sur le territoire de la commune de Saint-Quentin. Une subvention de 20% du montant HT avec un plafond d'aide de 2 000 € pour les dépenses d'embellissement, d'aménagement et de sécurité que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du point de vente.

CASQ-Artisans** sur l'ensemble du territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois. Une subvention de 20% du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide de 3 000 € pour l'achat de matériel ou de véhicules.

Principaux critères d'éligibilité

- Être un commerçant ou un artisan inscrit au Registre National des Entreprises – RNE (le RNS remplace depuis le 1er janvier 2023 les registres du commerces et des métiers)
- Ne pas occuper à titre précaire ses locaux
- Exercer à titre principal
- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les autorisations administratives réglementaires (permis de construire, déclaration de travaux, autorisation d'aménagement, …) selon le code de l'urbanisme et de l'environnement.
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales
- Pour le CASQ ARTISAN moins d'1 million de CA HT par an

Principales pièces à fournir avec votre dossier

- Les devis des investissements prévus
- Les bilans comptables et comptes de résultats des 3 dernières années ou prévisionnel sur 3 ans pour les nouvelles entreprises
- Le RIB pro

* financé par la Ville de Saint-Quentin
** financé par l'Agglo du Saint-Quentinois

Ne jeter sur la voie publique